REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2022_60

OBJET :

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **31 mai 2022 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 24 mai 2022 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 juin 2022*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 27 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués,* Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*

Absents avec excuses :
Pascaline PATIN, Martine SCHMÜCK, *conseillères municipales déléguées,* Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Christian SEON, Catherine ZAPPA, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN	Véronique MOUILLER
Martine SCHMÜCK	Isabelle BERTHELOT
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Brigitte MACAUDIERE	Chantal LACOUR
Christian SEON	Jean CLERET
Catherine ZAPPA	Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20220531-DCM_2022_60-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2022
Affichage : 02/06/2022

Ville de Riorges

Délibération du Conseil municipal du 31 mai 2022 **DCM_ 2022_60**

FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Nabih NEJJAR, adjoint délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mme Véronique MOUILLER, première adjointe a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Jean-Luc CHERVIN, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mme Véronique MOUILLER, pour le vote du compte administratif.

Le détail du compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre et fonction par fonction, est présenté aux membres de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par *26 voix pour* et 6 *voix contre* :

1° approuve le compte administratif de l'exercice 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		350 541.59	1 119 345.73		1 119 345.73	350 541.59
Opérations de l'exercice	9 551 886.69	12 278 403.23	5 542 904.04	4 231 799.59	15 094 790.73	16 510 202.82
TOTAUX	9 551 886.69	12 628 944.82	6 662 249.77	4 231 799.59	16 214 136.46	16 860 744.41
Résultats de clôture		3 077 058.13	2 430 450.18		2 430 450.18	3 077 058.13
Engagements non soldés			2 264 232.17	1 788 970.00	2 264 232.17	1 788 970.00
TOTAUX CUMULES		3 077 058.13	4 694 682.35	1 788 970.00	4 694 682.35	4 866 028.13
RESULTATS DEFINITIFS		3 077 058.13	2 905 712.35			171 345.78

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 2 juin 2022

Le Maire,
Pour le Maire absent,
La 1ère adjointe,
Véronique MOUILLER